



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-345**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-267955-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - POLITIQUE DE LA VILLE

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - POLITIQUE DE LA VILLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement social des quartiers de la commune, la Ville d'Aix-en-Provence accompagne les projets sociaux et associatifs des associations qui œuvrent dans l'intérêt général et le « bien vivre ensemble ». Tel est le cas des associations libellées dans le tableau ci-annexé dont les interventions contribuent à notre politique de Cohésion Sociale sur le territoire communal.

D'une part, il s'agit du projet présenté par le centre socioculturel « La Provence » qui s'inscrit dans le cadre de la programmation des 60 ans du quartier d'Encagnane. En collaboration avec la Maison de quartier la Mareschale, il est prévu d'organiser un évènement festif et musical le 28 septembre prochain. Cette action a pour but de rassembler les habitants et de ponctuer d'une semaine d'animations (conférences sur la mémoire et l'histoire d'Encagnane, de déambulations, de spectacles contés...) pour célébrer les 60 ans d'existence de ce quartier qui a été créé en septembre 1964.

D'autre part, l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale (APERS) déploie des permanences d'aides aux victimes au sein du commissariat d'Aix-en-Provence par un intervenant social dédié exclusivement à cette action. Cette association (régie par la Loi 1901) a été créée en 1980 principalement pour l'exercice des mesures de contrôle judiciaire socio-éducatif dans le ressort du Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence.

Ouvert en 1991, pour le Tribunal d'Aix-en-Provence, ce service de prise en charge des victimes, offre aux victimes d'infractions pénales, le concours d'une équipe pluridisciplinaire (intervenants sociaux, accueillants victimes et psychologues).

En outre, l'association « APERS » est habilitée pour la prise en charge des victimes d'infractions pénales, de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs et d'attentats.

Ainsi, toute personne victime peut être reçue et suivie par le personnel des pôles primo accueil, aide aux victimes ou urgences et violences conjugales.

Les personnes faisant appel à l'association sont issues de tous les milieux sociaux. La prise en charge des populations plus fragilisées (victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, personnes vulnérables (âgées ou handicapées..), femmes seules avec enfants, allocataires, salariés pauvres ...) correspond à l'objectif initial de l'APERS : outre le fait d'être certainement plus confrontées à la délinquance, ces populations sont celles pour lesquelles les conséquences seront les plus préjudiciables.

Enfin, comme chaque année, il vous est proposé de poursuivre le soutien au fonctionnement des associations « en pied d'immeuble » que sont le Corsy Club et Les Anciens de la Cité Beisson qui développent des actions conviviales de proximité pour un public intergénérationnel.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-AUTORISER Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer ;

-ATTRIBUER les subventions telles que précisées dans le tableau ci-annexé ;

-DIRE que la dépense globale de **16 500 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n° **1344, 1460 et 4965** qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 53
Présents : 39
Abstentions : 0
Non participation : 3
Suffrages Exprimés : 50
Pour : 50
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

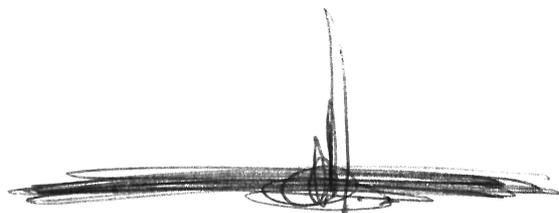
Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Frédérique DUMICHEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Direction chef de projet : POLITIQUE DE LA VILLE			
Direction gestionnaire : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE			
observation		OBJET DE LA SUBVENTION	SUBVENTIONS PROPOSEES 2024
	NOM		
9202	CSC LA PROVENCE	ANIMATIONS 60 ANS D'ENCAGNANE	10 000,00 €
69063	CORSY CLUB	ANIMATIONS CONVIVIALES	1 500,00 €
9292	APERS	AIDES AUX VICTIMES	3 500,00 €
37995	LES ANCIENS DE LA CITE BEISSON	ANIMATIONS	1 500,00 €
TOTAL IMPUTATION BUDGETAIRE N° 1460+4965+1344			16 500,00 €